

## Une Assemblée générale décisive

### La MFP s'ouvre à de nouveaux opérateurs non lucratifs et trace sa feuille de route politique pour les mois à venir

Les délégués MFP, réunis ce jour pour leur Assemblée générale annuelle, viennent d'adopter l'ouverture de l'Union politique mutualiste aux opérateurs protégeant des personnels des services publics et relevant du monde non lucratif.

*« Ce vote est un signe fort et avant tout la traduction du contexte de profondes mutations de l'environnement de la protection sociale et des alliances entre familles de complémentaires. Il était impératif pour la MFP de tracer ses nouvelles perspectives politiques et la question de son ouverture au jardin non lucratif s'est naturellement posée »,* rappelle Serge Brichet.

En effet, en vue de renforcer ses capacités à porter un discours politique fort et partagé au service de la protection sociale des agents publics relevant des trois versants de la Fonction publique, la MFP planche depuis plus d'un an sur son avenir dans le cadre de la réflexion stratégique *MFP Horizon 2020*.

#### Une ouverture inédite

Cette ouverture, inédite dans le mouvement mutualiste, s'inscrit dans les premières adaptations statutaires nécessaires pour porter cette ambition. Une première candidature sera prochainement examinée par le Comité d'agrément nouvellement créé : celle du Pôle Fonctions publiques d'AG2R-La Mondiale qui regroupe quatre entités mutualistes de Livre 2 et couvre quelque 225000 bénéficiaires.

#### Un premier rendez-vous à l'automne

Lors de son discours de clôture, le Président MFP a annoncé l'organisation d'un prochain évènement MFP dès cet automne. *« Nous voulons marquer un temps fort de la nouvelle ère MFP en engageant une démarche de travail structurante visant notamment à mettre en lumière les fragilités sociales des agents publics ».*

#### A propos de ...

La **Mutualité Fonction Publique** - présidée par Serge BRICHET - regroupe aujourd'hui 20 mutuelles ou unions de mutuelles professionnelles relevant des Livres II et III du Code de la Mutualité, issues des trois fonctions publiques. En 2018, les mutuelles de la Fonction publique, réunies au sein de la MFP, représentent :

- au titre du régime obligatoire : 5 millions d'assurés et ayants-droit, et 6 milliards d'euros par an de prestations versées.
- au titre du régime complémentaire : 4 millions d'adhérents actifs et retraités ; 6,5 millions de personnes protégées et plus de 3 milliards de prestations servies (vie et non vie).